

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS)

Le **Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS)** est un **diplôme d'État** du **ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**^{1,2} de niveau IV (baccalauréat) enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (**RNCP**)³. Il atteste l'acquisition d'un diplôme dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à **finalité éducative ou sociale**, dans les domaines des activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles⁴. Créé en 2001 en **France**, dans le domaine **sportif**, et de l'**éducation populaire** (animation socioculturelle), il remplace le **brevet d'État d'éducateur sportif** et le **brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire**. Les prérogatives des anciens diplômes remplacés par les nouveaux BP sont valables à vie. Avant l'entrée en formation professionnelle, les casiers judiciaires **B2, B3** et le **FIJ AIS** sont vérifiés par les services de l'État.



Le diplôme permet à son titulaire d'exercer une profession en autonomie complète et réglementée d'**éducateur sportif** ou d'**animateur socioculturel**^{5,6}, telle que :

- **Enseigner**, initier en autonomie pédagogique une pratique sportive et **entraîner** jusqu'au premier niveau de compétition (BP JEPS : spécialités sportives) ;
- Directeur permanent en **accueil collectif de mineurs**⁷, animateur socioculturel et socio-éducatif généraliste (BP JEPS spécialité/mention : Loisirs Tous Publics -LTP-) ;
- Médiateur et Animateur social dans le champ de l'**intervention sociale** (BP JEPS animation sociale). Diplôme co-délivré par le ministère de la jeunesse et des sports et des affaires sanitaires et sociales ;
- Toutes les spécialités du **BAPAAT** (niveau V : CAP-BEP), du BP JEPS et du **CQP** animateur périscolaire permettent d'animer de façon permanente en **ACM**.

Le titulaire du diplôme du BP JEPS peut se présenter au concours de la **fonction publique territoriale** (éducateur sportif ETAPS ou animateur territorial) ou de la **fonction publique hospitalière** en catégorie B, selon la spécialité et mention du diplôme obtenu.

Chaque diplôme (spécialité et mention) du BP JEPS est créé par un arrêté ministériel et publié au **Journal Officiel de la République Française** (JORF) ainsi que sur le site de Légifrance⁸, il est également inscrit au RNCP. Pour chaque spécialité/mention du diplôme, figure un référentiel professionnel, de certification et d'épreuves certificatives, disponible sur le site du ministère de la jeunesse et des sports⁹. Certains BP JEPS, sont délivrés par deux ministères de tutelle ex: ministère des affaires sanitaires et sociales, ministère de l'agriculture, etc.

Sommaire

- 1 Spécialités et métiers
 - 1.1 Les spécialités et mentions du sport du BP JEPS
 - 1.1.1 Domaine du sport
 - 1.2 Les spécialités et mentions de l'animation socioculturelle du BP JEPS
 - 1.2.1 Domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire
 - 1.3 Certificats professionnel complémentaires
- 2 Formation et épreuves du diplôme
- 3 Evolution des diplômes en 2016
- 4 Diplôme du BP JEPS spécialité : Éducateur sportif
 - 4.1 Présentation et prérogatives / Technicien du sport
 - 4.2 Contenu de la formation d'éducateur sportif
- 5 Diplôme du BP JEPS spécialité : Animateur
 - 5.1 Présentation et prérogatives / Technicien de la jeunesse et de l'éducation populaire
 - 5.2 Contenu de la formation d'animateur socioculturel
- 6 Notes et références
- 7 Voir aussi
 - 7.1 Bibliographie
 - 7.2 Articles connexes
 - 7.3 Liens externes

Spécialités et métiers

Les spécialités et mentions du sport du BP JEPS

Domaine du sport

- [Activités aquatiques](#)
- [Activités aquatiques](#) et de la [natation](#) (AAN)
- [Activités de randonnée](#)
- [Judo-jujitsu](#)
- [Activités du cirque](#)
- [Activités du cyclisme](#)
- [Activités équestres](#)
- Activités gymniques de la forme et de la force (AGFF) mention : [Forme en cours collectif](#), mention : [Haltère, musculation et forme sur plateau](#), mention : [Activités Gymniques Acrobatiques](#), mention : [disciplines gymniques d'expression](#)
- [Activités nautiques](#)
- Activités pugilistiques : option [Boxe](#), mention [Boxe française et savate](#), mention sport de contact, mention [Kick Boxing](#)
- [Activités physiques pour tous](#) (APT)
- Activités sports collectifs : ([basket](#), [football](#), [volley-ball](#), [rugby](#), [handball](#))
- [Escrime](#)
- [Golf](#)
- [Lutte et disciplines associées](#)
- Vol libre option : [Parapente](#) et [deltaplane](#)
- [Pêche de loisir](#)
- [Patinage sur glace et artistique](#)
- [Plongée subaquatique](#)
- [Sport automobile](#)



BPJEPS mention Vol libre parapente et deltaplane stagiaires en formation.



Enseignement, jusqu'au premier niveau de compétition, le moniteur d'équitation peut faire passer des galops et enseigner dans le domaine équestre.

Les spécialités et mentions de l'animation socioculturelle du BP JEPS

Domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire

- [Techniques de l'information et de la communication - TIC](#)
- [Loisirs tous publics - LTP -¹⁰](#)
- [Éducation à l'environnement vers un développement durable¹¹](#)
- [Animation culturelle](#)
- [Animation sociale¹²](#)

Dans le domaine de l'animation socioculturelle, le BPJEPS a aussi remplacé le [BEATEP](#)

Certificats professionnel complémentaires

Le diplôme d'État du BP JEPS peut être complété par des qualifications supplémentaires, *unités capitalisables complémentaires* (UCC) et *certificats de spécialisation* (CS) — qui sont des regroupements de plusieurs UCC¹³. Les UCC, les certificats de spécialisation et les certificats complémentaires (2016) du BP JEPS ne sont pas enregistrés et reconnus au [RNCP](#).

En 2016, les UCC et les CS deviennent des certificats complémentaires, cette évolution permettra d'avoir une meilleure lisibilité des diplômes complémentaires des différentes filières. Cette formation, basée sur le principe de l'alternance (cours et employeur), permet aux diplômés d'élargir leurs compétences professionnelles dans le domaine du sport ou de l'animation socioculturelle. Par exemple : activité d'escalade ; sauvetage et sécurité en milieu aquatique ; tir sportif ; tir à l'arc ; animation et maintien de l'autonomie de la personne ; animation et insertion sociale ; direction d'un accueil collectif de mineurs ([ACM](#)), etc.

Formation et épreuves du diplôme

L'accès à la formation est soumis aux exigences préalables selon la mention du BP choisi : condition de diplôme et expériences. En deuxième temps, des épreuves de sélection sont organisées par les organismes de formation : test pratique, épreuves écrites (deux heures en moyenne) et un entretien oral mettant en perspective les motivations du candidat pour la formation et le métier.

La formation BP JEPS dure en moyenne 18 mois en alternance. Il faut compter à peu près 4 examens à passer sur l'ensemble du cursus. Pour valider ses *unités de compétences professionnelles* (UC), il faut élaborer des bilans d'environ 20 pages (sans compter les annexes) à soutenir devant un jury. Une épreuve de mise en situation professionnelle (autrement dit le « face à face pédagogique avec son public ») devant un jury fait également partie de l'examen en structure d'alternance.

Un tutorat (tuteur de stage) est mis en place pour aider à gérer l'alternance et offrir un lien entre la formation et l'action pédagogique sur le terrain professionnel. Le tuteur doit pouvoir justifier d'un diplôme de niveau supérieur ou équivalent dans le domaine sportif ou socioculturel concerné. Le tuteur participe également à une évaluation du parcours professionnel du stagiaire.

Cette formation se déroule en alternance, elle comprend 600 heures minimum de cours et 600 à 1200 heures de pratique sur le terrain. L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation de la totalité des UC composant le BP. En cas d'échec à un examen (UC), le stagiaire peut repasser son UC non validée (une seule fois). Au deuxième échec, il devra se réinscrire dans une nouvelle formation et suivre l'intégralité des modules (théoriques et pratiques) concernant son unité de compétence manquante, avant de repasser l'examen. Dans ce dernier cas de figure, le candidat dispose d'un délai de 5 ans maximum pour valider l'intégralité des unités de compétences (UC) manquantes afin d'obtenir son diplôme. Passé ce délai, le stagiaire perd définitivement l'intégralité de ces UC.

Une fois l'ensemble des unités de compétences obtenus et à la fin de la formation, un jury régional du ministère se réunit et décide ou non de la délivrance du diplôme ou recalculer le stagiaire sur une ou plusieurs étapes.

Evolution des diplômes en 2016

A compter du 1er septembre 2016, le BP JEPS évolue, une spécialité " animateur " et une spécialité " éducateur sportif " du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation populaire et du Sport sont créées et le nombre d'unités capitalisables est réduit de 10 à 4 dont deux sont transversales, quelle que soit la spécialité. À l'instar du [DEJEPS](#) et du DESJEPS, cette réforme permet de mieux distinguer les différentes filières professionnelles et de renforcer la lisibilité des référentiels. Les référentiels des nouveaux BP JEPS, sont renforcés en compétences et prérogatives professionnelles (voir l'arrêté de création des diplômes sur le site du ministère)^{14,15}.

La quasi-totalité des anciens titulaires du diplôme du BP obtiennent de droit l'équivalence totale des nouveaux BP JEPS¹⁶.

Diplôme du BP JEPS spécialité : Éducateur sportif

Présentation et prérogatives / Technicien du sport

L'[éducateur sportif](#) enseigne et encadre une activité sportive en particulier. Ses tâches sont donc naturellement différentes selon la discipline enseignée.

Qu'il enseigne un sport à ses élèves pour le loisir ou en vue d'une compétition, en cours collectifs ou en cours individuels, l'éducateur sportif exerce essentiellement auprès de publics variés (petite enfance, enfants, adolescents, adultes, troisième âge, handicapés, etc.).

Quel que soit son sport de prédilection, l'éducateur sportif est un passionné. Le métier est soumis à des conditions de diplômes.

Les missions de l'éducateur sportif titulaire du BP JEPS sont multiples :

- Il exerce en autonomie son activité professionnelle et éducative :
- il participe ou mène des activités d'encadrement et d'enseignement dans une discipline relevant de sa compétence ;
- il entraîne jusqu'au premier niveau de compétition son public (interrégional voir national selon l'option choisie) ;
- il peut encadrer des éducateurs sportifs de niveau inférieur : BAPAAT, CQP, des volontaires ou des bénévoles ;
- il anime ses cours par des exercices à la fois ludiques et formateurs, adaptés au niveau et aux capacités du public auquel il s'adresse, il analyse et corrige les gestes nécessitant plus d'efforts ;
- qu'ils soient débutants ou confirmés, l'éducateur sportif accompagne de façon régulière les pratiquants dans leur progression ;
- il est aussi amené à suivre des tâches de gestion financière, administratives et d'organisation de la structure ;
- selon les mentions choisies, il peut exercer à son compte en tant qu'indépendant ou créer sa structure.

Contenu de la formation d'éducateur sportif

- Module théorique (600 h)
 - Anatomie, bio-mécanique, physiologie
 - Organisation de l'entraînement
 - Technique d'éducation sportive
 - Méthodologie de projet
 - Psychopédagogie, esprit sportif
 - Législation - Réglementation
 - Gestion, promotion, communication des APS

auquel s'ajoutent :

- Stage de secourisme
- Module pratique
- Athlétisme, musculation, fitness
- Activités sportives diversifiées
- Module de mise en situation professionnelle
- Animation d'une activité sportive obligatoire au sein d'un club, d'un office municipal des sports, d'une association sportive ou autres structures sportives. (indispensable pour faire le lien entre cours théoriques et pédagogiques et leur application directe sur le terrain.

Diplôme du BP JEPS spécialité : animateur

Présentation et prérogatives / Technicien de la jeunesse et de l'éducation populaire

Les missions de l'animateur socioculturel et socio-éducatif titulaire du BP JEPS sont multiples :

- Il exerce en autonomie son activité professionnelle et éducative, culturelle et sociale ;
- Il conçoit et conduit un projet d'animation et d'initiation sur le long terme en relation avec le projet de la structure, le diagnostic de territoire, les problématiques et besoins du public accueilli. Il peut négocier le financement avec la commune ou un partenaire ;
- Il accompagne les publics dans la réalisation de leurs projets (création et organisation de séjours avec des adolescents, insertion, création de sites internet, manifestations, accès aux loisirs, expositions, mise en valeur du patrimoine, etc.) ;
- Il participe au fonctionnement et à la gestion administrative et financière de la structure ;
- Il peut encadrer tout type de publics, une population de proximité, des publics à besoin particulier et handicapés ;
- Il organise, anime et encadre la vie quotidienne des différents publics ;
- Il peut encadrer des animateurs de niveau inférieur : BAPAAT, CQP, des volontaires ou des bénévoles ;
- Il peut diriger un [Accueil collectif de mineurs](#) (ACM) à titre permanent (seul le BP JEPS *Loisirs Tous Publics* (LTP) intègre ce module de compétences et de certification) ;
- L'animateur socioculturel peut aussi informer les publics sur les mesures sociales, les diriger vers d'autres organismes en fonction de leur besoin, participer à l'alphabétisation, conseiller les personnes en difficulté... Dans certaines situations conflictuelles, il est parfois amené à jouer un rôle de négociateur entre les individus.

Travaillant parfois avec des publics difficiles ou en grande souffrance, l'animateur doit faire preuve de psychologie et de mesure pour aborder les problèmes et les résoudre progressivement.

Ce métier exige de la pédagogie, de la patience, tout particulièrement quand les publics sont des enfants ou des personnes en situation fragile (personne âgée, handicap...).

Le BP JEPS *Loisirs Tous Publics* comprend une épreuve sur la direction d'un ACM.

La précarité de l'emploi est fréquente (structure ayant beaucoup recours au CDD).

Contenu de la formation d'animateur socioculturel

- Étude des différents courants pédagogiques et des pédagogues ;
- Psychologie et connaissance du public ;
- Organisation et encadrement de la vie quotidienne ;
- Méthodologie de projet ;
- Technique d'animation ;
- Éducation populaire ;
- Sociologie ;
- Législation, réglementation ;
- Direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM) permanent pour la spécialité du BP JEPS « Loisirs tous publics » (LTP) ;
- Analyse de la pratique ;
- Concevoir et conduire un projet d'animation à long terme de niveau BP JEPS (aspect institutionnel, pédagogique, administratif, partenariats éducatifs et financiers, communication interne et externe à la structure...) ;
- Élaboration de nombreux documents (projets pédagogiques, compte-rendus, bilans qualitatif et quantitatif, bilans d'activité...).



Stagiaires BPJEPS Loisirs tous publics en formation au module sur la direction permanente d'un accueil collectif de mineurs (ACM).



Stagiaire en formation au BPJEPS mention éducation à l'environnement et au développement durable. Le module de formation sur une semaine traite en particulier de l'eau et du milieu naturel, dans une démarche expérimentale. Il vise également à comprendre les logiques de territoire, ses enjeux et ses acteurs.



Un animateur BPJEPS initie à l'informatique son public. Ateliers : photo débutant, perfectionnement, initiation au montage vidéo, bureautique, Internet, réseaux domestiques, mobilité (smartphone, tablette).

Notes et références

1. ↑ « [Portail des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale](#) », sur [drjscs.gouv.fr](#) (consulté le 5 novembre 2016)
2. ↑ « [Le site du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports](#) », sur [sports.gouv.fr](#) (consulté le 5 novembre 2016)
3. ↑ « [Répertoire de la commission nationale de la certification professionnelle](#) », sur [cncp.gouv.fr](#) (consulté le 5 novembre 2016)
4. ↑ « [Code du sport. | Legifrance](#) », sur [www.legifrance.gouv.fr](#) (consulté le 20 janvier 2017)
5. ↑ [Code du sport](#)
6. ↑ [Code de l'action sociale et des familles](#)
7. ↑ [Arrêté du 9 février 2007](#)
8. ↑ Legifrance, « [Accueil | Légifrance, le service public de l'accès au droit - Accueil](#) », sur [www.legifrance.gouv.fr](#) (consulté le 5 novembre 2016)
9. ↑ « [Mention du BPJEPS en 4 UC](#) », sur [sports.gouv.fr](#)
10. ↑ « [Animation socioculturelle](#) », sur [mcp.cncp.gouv.fr](#)
11. ↑ « [Animateur à l'éducation à l'environnement vers un développement durable](#) », sur [mcp.cncp.gouv.fr](#)
12. ↑ « [Animateur social](#) », sur [mcp.cncp.gouv.fr](#)
13. ↑ « [BPJEPS](#) », sur [sports.gouv.fr](#) (consulté le 18 novembre 2016)
14. ↑ « [30. Mentions](#) », sur [sports.gouv.fr](#) (consulté le 9 février 2017)
15. ↑ « <http://www.jdanimation.fr/> »
16. ↑ [Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, 27 avril 2016 \(\[lire en ligne\]\(#\)\)](#)

Voir aussi

Bibliographie

- Préparation aux diplômes d'éducateur sportif tome 1: Bases anatomiques et physiologiques de l'exercice musculaire et méthodologie de l'entraînement par : FERRE Jean et LEROUX Philippe
- Préparation aux diplômes d'éducateur sportif tome 2 : le cadre institutionnel socio-économique et juridique des activités physiques et sportives de FERRE Jean et Philippe Bernard
- Préparation aux diplômes d'éducateur sportif tome 3 : Encadrement et animation de la pratique sportive aspect psychologique et pédagogique de SEVE Carole
- Anatomie pour le mouvement : introduction à l'analyse des techniques corporelles, tome , de Blandine CALAIS GERMAIN
- Les diplôme des activités physiques et sportives, psychologie, pédagogie et santé du sportif, de Charles Martin-KRUMM
- Ouvrir et gérer une salle de remise en forme de PRESTON-LEE Ravail
- Sport, psychologie et performance de Sophie HUGUET
- la préparation mental en sports collectifs de Nicolas RINBAULT, Johan PION
- L'éducateur sportif, préparation au BP JEPS, Editions Vigot.
- Animateur et animation sociale avec les personnes âgées : Démarche et méthode de Bernard HERVY et RICHARD VERCAUTEREN
- Animation socioculturelle Pratiques multiples pour un métier complexe, animation et territoire de Clodia DELLA Croce
- Accueils collectifs de mineurs : recherches par Jean Houssaye
- Quinze pédagogue, idées principales et textes choisis, par Jean Houssaye
- Histoire de l'éducation populaire : par Cacérés B.
- Passeur d'avenir (les [CEMEA](#)) par Michel J.-M. Arles, éd Actes Sud
- Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs : par LEBON F. éd.l'Hermattan
- Le métier d'animateur (alternatives sociales) : par Jean-Marie Mignon

- Les colonies de vacances et séjours de vacances, Architecture et éducation (160 ans d'histoire) de Jean-Marie Bataille, Audrey Levitre
- Des loisirs et des jeunes, 100 ans de groupements éducatifs et sportifs de Augustin J.-P et Ion J., édition les ouvrières
- Espaces de proximité et animation socioculturelle, pratiques des animateurs de quartier au croisement de multiples enjeux politiques et sociaux.
- Diriger et gérer un accueil de loisirs , contribuez au jour le jour à l'éducation des enfants, édition weka.fr
- Mémento juridique de la réglementation : des accueils collectifs de mineurs et conseils pédagogiques édition : le journal de l'animation.
- Sanctionner sans punir, Dire les règles pour vivre ensemble de Elisabeth MAHEU
- Libres enfants de Summerhill de Alexander S.Neil
- Eduquer à l'environnement par la pédagogie de projet, Réseau école et nature, Edition l'Harmattan.
- La participation citoyenne dans nos villages, livret méthodologique, édition : grainecentre.org
- Animateur dans le secteur social et médico-social de Alain Langlacé
- Enquête sur des "mutants", comment repenser l'accueil collectif des 11-14 ans ? de Gérard Prémel
- Relation entre pairs et socialisation des enfants et des adolescents dans les loisirs collectifs, tome 1 et 2 de KINDELBERGER C.

Articles connexes

[Liste des diplômés de l'animation en France](#)

- [Animation socioculturelle](#)
- [Éducation populaire](#)
- [Profession sport et loisirs éducatifs](#)

Liens externes

[Page d'information](#) sur le site du [Ministère de la Jeunesse et des Sports](#)

- <http://www.cidj.com/article-metier/educateur-sportif-educatrice-sportive>
- <http://www.cidj.com/article-metier/animatrice-animateur-socioculturel>

v · m

Animation et [accueil collectif de mineurs en France](#)

Instances et structures professionnelles	Ministère de la Jeunesse et des Sports · Code de l'action sociale et des familles · DRJSCS · Protection maternelle et infantile · Animation socioculturelle · Éducation populaire · Collectivité territoriale · Centre social · Maison des jeunes et de la culture · Maison de l'enfance · Association loi de 1901 · Accueil collectif de mineurs
Les fonctions	Directeur · Adjoint / assistant sanitaire · Adjoint de direction · Animateur socioculturel
Les projets	Projet éducatif · Projet pédagogique · Projet d'animation
Les diplômes non-professionnels	Diplômes généraux BAFA · BAFD · BASE
	Diplômes complémentaires PSC1 · BSB · BNSSA
Les diplômes professionnels	Ancienne terminologie BEATEP · BEES · DEFA
	Terminologie actuelle BAPAAT · BPJEPS · DEJEPS · CQP animateur périscolaire · CAP Petite enfance · DEUST animation · DUT carrières sociales · DESJEPS

-  [Portail de l'éducation](#)

-  [Portail du sport](#)

-  [Portail de la France](#)

[Catégories](#) :

- [Diplôme français](#)
- [Diplôme national de l'enseignement secondaire français](#)
- [Études d'animation en France](#)
- [Animation socioculturelle](#)
- [Éducation populaire](#)
- [Enseignement du sport](#)
- [Diplôme d'État](#)